



Sage

Nappe de Beauce
et ses milieux aquatiques associés

COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE NAPPE DE BEAUCE
Réunion de Bureau

25 février 2022

Dadonville(45)

ORDRE DU JOUR

- ❖ Rapport d'activités et financier 2021
- ❖ Projet d'activités et budget prévisionnel 2022 / Feuilles de route avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie
- ❖ Bilan et évolution future du SAGE
- ❖ Avancement des études
- ❖ Points divers

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET FINANCIER 2021

❖ **Activités de la CLE et du bureau**

- ❖ 3 réunions de CLE les 9 mars, 30 mars et 9 juillet 2021
- ❖ 2 réunions de bureau de CLE élargi au COPIL DMB les 20 avril et 7 juin 2021

❖ **Avis de la CLE (39) dont :**

- ❖ 2 contrats territoriaux et 7 Déclarations d'Intérêt Général (DIG)
- ❖ 15 dossiers soumis au titre de la Loi sur l'eau (IOTA)
- ❖ 7 dossiers soumis au titre ICPE
- ❖ 2 délimitations d'aires de captages (AAC)
- ❖ 1 demande de dérogation au SAGE (NAEP)
- ❖ 2 SDAGE et 2 PGRI
- ❖ 1 PPRMT

❖ **Communication**

- ❖ Mise à jour du site internet

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET FINANCIER 2021

- ❖ **Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) du Puiseaux-Vernisson**
 - ❖ Transmission de l'animation et de la Présidence du COPIL à l'EPAGE du Loing lors du COPIL d'octobre 2021
 - ❖ L'animation débute au 1^{er} janvier 2022
- ❖ **Etude sur le bassin du Fusin**
 - ❖ COPIL intermédiaire de phase 2 le 8 novembre 2021 : choix du modèle hydrogéologique
 - ❖ COPIL du 13 décembre 2021: travail sur les scénarios de simulation
- ❖ **Définition des volumes prélevables « eaux superficielles »**
 - ❖ Travail sur le cahier des charges avec les partenaires financiers
 - ❖ Accord sur le plan de financement

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET FINANCIER 2021

DEPENSES	Prévu 2021	Réalisé 2021
FONCTIONNEMENT, COMMUNICATION, ETUDES	286 195 €	137 854 €
Charges à caractère général	38 200 €	21 896 €
Etudes (Etude Fusin, DMB et VP)	177 495 €	52 908 €
Charges de personnel (salaire et charges)	70 000 €	63 050 €
Charges financières	500 €	- €
INVESTISSEMENT mobilier de bureau, matériel informatique, logiciels	2 000 €	2 183 €
TOTAL DEPENSES 2021	288 195 €	140 037 €

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET FINANCIER 2021

RECETTES	Fonctionnement Communication*	Etudes	Total Recettes
Agence de l'eau Loire-Bretagne	43 672 €	14 485 €	58 157 €
Agence de l'Eau Seine-Normandie	- €	26 605 €	26 605 €
Conseil Régional Centre-Val de Loire	24 702 €	3 508 €	28 210 €
SIARCE	3 250 €	- €	3 250 €
SEMEA	1 427 €	- €	1 427 €
SIARJA	1 427 €	- €	1 427 €
SMORE	1 427 €	- €	1 427 €
CC Cœur de Beauce	2 500 €	- €	2 500 €
Total recettes au 31/12/2021	78 405 €	44 598 €	123 003 €

PROJET D'ACTIVITÉS ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

❖ Mise en œuvre opérationnelle

- ❖ Gestion quantitative de la ressource en eau souterraine
 - ❖ Bilan annuel de la campagne d'irrigation et définition des coefficients d'irrigation de l'année
 - ❖ Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin : phase 2
 - ❖ Participation aux Comités d'orientation des OUGC
- ❖ Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle
 - ❖ Etude sur la définition des volumes prélevables dans les eaux superficielles
- ❖ Gestion quantitative de la ressource en eau
 - ❖ Suivi de l'animation du PTGE du Puiseaux-Vernisson
- ❖ Protection des milieux naturels associés
 - ❖ Suivi des inventaires de zones humides

PROJET D'ACTIVITÉS ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

- ❖ Suivi des démarches liées aux AAC
- ❖ Prévention et gestion des risques de ruissellement et d'inondation
 - ❖ Suivi de la mise en œuvre du PAPI Essonne, Juine, Ecole
 - ❖ Suivi de la mise en œuvre du PAPI du Loing
- ❖ Animation de la CLE
 - ❖ Organisation des réunions de CLE et de bureau
 - ❖ Rapports d'activité et financier
 - ❖ Secrétariat administratif et technique
 - ❖ Représentation de la CLE auprès des partenaires techniques et financiers
 - ❖ Recherche d'un financement pérenne pour l'animation du SAGE
- ❖ Communication

PROJET D'ACTIVITÉS ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

❖ **Application réglementaire du SAGE**

- ❖ Faire respecter les dispositions et les règles du SAGE dans les activités de police des eaux par le biais des avis de la CLE sur les décisions et les projets relatifs à la ressource en eau
- ❖ Veiller à l'intégration des dispositions du SAGE dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme (PLU, SCOT)

❖ **Suivi de la mise en œuvre et des résultats**

- ❖ Tableau de bord
- ❖ Coordination inter-SAGE
- ❖ Suivi des contrats territoriaux (23)
 - ❖ Participation aux comités de pilotage
 - ❖ Renforcement de l'articulation entre le SAGE et les contrats

PROJET D'ACTIVITÉS ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

DEPENSES PREVISIONNELLES	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
FONCTIONNEMENT, COMMUNICATION, ETUDES	286 195 €	137 854 €	232 787 €
Charges à caractère général	38 200 €	21 896 €	37 750 €
Etudes (Etudes Fusin et VP)	177 495 €	52 908 €	124 587 €
Charges de personnel (salaire et charges)	70 000 €	63 050 €	70 150 €
Charges financières	500 €	- €	300 €
INVESTISSEMENT mobilier de bureau, matériel informatique, logiciels	2 000 €	2 183 €	2 000 €
TOTAL DEPENSES	288 195 €	140 037 €	234 787 €

PROJET D'ACTIVITÉS ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

RECETTES	Fonctionnement Communication
Agence de l'eau Loire-Bretagne	37 778 €
Agence de l'eau Seine-Normandie	18 662 €
Conseil Régional Centre-Val de Loire	10 530 €
SEMEA	2 000 €
SIARJA	2 000 €
SMORE	2 000 €
Autres participations	37 230 €
Total recettes	110 200 €

FEUILLE DE ROUTE CLE / AELB (2019/2024)

❖ Rappel des objectifs

- ❖ Construire une vision partagée (AELB, CLE, structure porteuse) du programme de travail de la CLE pour 6 ans
- ❖ Mettre en cohérence les divers dispositifs sur le territoire (mutualisations entre SAGE et entre SAGE et CT)
- ❖ Le maintien du taux maximum d'aide (70%) à partir de 2022 pour l'animation du SAGE est lié au respect des engagements de mutualisation inscrits dans la feuille de route

❖ Contenu de la feuille de route

- ❖ Un état des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE et des mutualisations déjà mises en œuvre
- ❖ Un programme d'actions pluriannuel de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE (priorités de réalisation 2021 et 2024)
- ❖ Pistes et objectifs de mutualisation avec le SAGE Loir et les contrats territoriaux

FEUILLE DE ROUTE CLE / AELB (2019/2024)

❖ Historique

- ❖ Validation de la feuille de route par le bureau le 19/09/2019
- ❖ Mise à niveau des objectifs de la feuille de route suite à la diminution de la cellule d'animation au 1^{er} semestre 2020
- ❖ Fin 2021, courrier de l'AELB notifiant les objectifs de mutualisation non réalisés (5 sur 12)

Nappe de Beauce		CL	nappe-beauce_01	Mutualisation avec Sage Loir et Sage Orge Yvette : Animation : Favoriser la mise en place de contrats opérationnels pollutions diffuses sur les bassins prioritaires en lien avec la structure porteuse du SAGE Loir	2021	1	- Passage de 2 ETP à 1 ETP d'animation SAGE depuis la validation de la feuille de route - 2 changements d'animateur SAGE Loir avec une nouvelle animatrice en poste depuis peu, donc impossibilité de travailler avec le SAGE Loir pour l'instant. Ne sera pas forcément engagé d'ici fin 2022 au vu du temps d'animation et des missions prioritaires (trouver un financement pérenne, réaliser l'étude des VP nécessaire pour les DDT, faire un bilan de mise en oeuvre du SAGE pour définir les priorités d'action à moyen terme)
Nappe de Beauce		CL	nappe-beauce_07	Mutualisation avec SP CT : Animation : Mobiliser les syndicats de bassin, les EPCI et chambres consulaires afin de permettre la mise en place d'un ou de plusieurs contrats pollutions diffuses	2021 / 2022-2024	2	Echéances 2021 et 2022-2024. Action finalement peu pertinente : dans le cadre de l'émergence ou du renouvellement d'un contrat, c'est l'agence en lien avec les acteurs locaux qui est la plus pertinente pour évaluer s'il est stratégiquement pertinent d'intégrer un volet pollutions diffuses dans le contrat. L'animation du SAGE pourrait intervenir dans un 2nd temps pour apporter un appui aux acteurs dans l'élaboration de ce volet.
Nappe de Beauce		CL	nappe-beauce_08b	Mutualisation avec SP CT : Animation : Accompagner les porteurs de CT dans la définition des objectifs de réduction de taux d'étagement	2021	3	Action non pertinente depuis le vote de la loi Climat et résilience. L'action fléchée ici n'a pas eu à être engagée jusqu'à présent : la question de définir un taux d'étagement cible ne s'est posée pour aucun territoire, car aucun contrat n'a été en phase d'élaboration / renouvellement.
Nappe de Beauce		CL	nappe-beauce_10	Mutualisation avec SP CT : Animation : Elaborer une méthodologie commune et partagée pour identifier et protéger les têtes de bassin versant sur le territoire	2021	3	Démarche initiée par le SAGE Loir : analyse de la pertinence pour prioriser les actions de protection des têtes de bassin. SAGE Beauce associé, mais pas en portage de l'action.
Nappe de Beauce		CL	nappe-beauce_11	Mutualisation avec SP CT : Communication : Valoriser les actions menées par les porteurs de contrats sur la préservation de la ressource en eau	2021 / 2022-2024	3	Echéances 2021 et 2022-2024. Non concerné : pas d'action menée par les porteurs de contrat sur la préservation de la ressource en eau (qualité physico-chimique)

FEUILLE DE ROUTE CLE / AESN (2022/2024)

❖ Historique



- ❖ Le Conseil d'Administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie du 16 septembre a approuvé le programme révisé qui donne notamment la possibilité de financer l'animation des SAGE au-delà des 3 premières années de mise en œuvre, « **conditionnée au respect des objectifs correspondants aux enjeux majeurs du territoire du SAGE** ». Cette condition est traduite notamment par une feuille de route entre la CLE et l'AESN de 3 ans renouvelable.
- ❖ Réunion AESN / cellules d'animation des SAGE le 25/11/2021
- ❖ Etablissement d'une feuille de route partagée entre décembre et janvier 2022

❖ Contenu de la feuille de route

- ❖ Un programme prévisionnel et pluriannuel d'actions de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE (2022, 2023 et 2024)
- ❖ 22 actions fléchées par l'AESN, toutes ne sont pas obligatoirement à réaliser

FEUILLE DE ROUTE CLE / AESN (2022/2024)

- ❖ 11 actions proposées pour l'année 2022, en cohérence avec la feuille de route CLE / AELB et réalisées par la cellule d'animation et / ou les structures œuvrant à la mise en œuvre du SAGE (EPCI, syndicats, etc).
- ❖ Ajout d'une action : 23. Suivi des études stratégiques portées par la CLE

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>AGENCE eau seine NORMANDIE</p>	 <p>PROGRAMME EAU 2019 & CLIMAT 2024</p>
ANIMATION SAGE - FEUILLE DE ROUTE		
ANNEXE 1. Animation SAGE "Nappe de Beauce et ses milieux associés", 2022-2023		
Convention d'aide financière n°XXXXXX		
Cette annexe complète le descriptif technique du titre II. L'attributaire s'engage à en respecter le contenu.		
L'animation décrite ci-dessous est associée au SAGE « », n°... (préciser le nom et le n°sitou)		
LOCALISATION		
La présente convention d'aide financière s'applique au territoire (à préciser) : Périmètre du SAGE Nappe de Beauce et ses milieux associés, territoire de près de 10 000 km ² , sur 6 départements, avec une cellule d'animation limitée à 1 ETP (+ 0,5 de secrétariat-comptabilité)		
PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIONS		

Validation par le bureau de la CLE avant transmission à l'AESN

BILAN ET EVOLUTION FUTURE DU SAGE

❖ Constat

- ❖ Le SAGE Nappe de Beauce est approuvé depuis 2013 : les enjeux pointés comme prioritaires et spécifiques ont évolué depuis, notamment l'émergence de la prise en compte du changement climatique ; et 2 nouveaux SDAGE sont venus successivement préciser de nouvelles priorités en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (2015 et 2022)
- ❖ Un changement de gouvernance concernant les acteurs institutionnels et compétents dans le domaine de l'eau s'est opéré depuis l'adoption des lois NOTRe et GEMAPI
- ❖ La composition de la CLE Nappe de Beauce est toujours basée sur celle d'origine de 2000 et n'est peut-être plus représentative de ce nouveau paysage (GEMAPI et eau potable)
- ❖ On observe un éloignement entre les attentes et les missions portées par ces nouveaux acteurs et le SAGE
- ❖ La stabilité financière de la cellule d'animation de la CLE n'est plus assurée depuis quelques années

BILAN ET EVOLUTION FUTURE DU SAGE

❖ Objectifs

- ❖ Faire émerger une nouvelle feuille de route de la CLE Nappe de Beauce en interrogeant les enjeux et priorités des acteurs de la GEMAPI et de l'eau potable, et en identifiant les freins à l'atteinte de ces objectifs par le SAGE
- ❖ Mettre en place une nouvelle gouvernance de manière à consolider le portage et le financement de la CLE
- ❖ Pérenniser et renforcer la CLE du SAGE Nappe de Beauce

❖ Méthode proposée

- ❖ Réaliser le bilan de la mise en œuvre du SAGE depuis 2013 (en régie)
- ❖ Réalisation d'ateliers participatifs avec l'ensemble des acteurs de l'eau (prestation extérieure) pour préfigurer d'une nouvelle feuille de route et d'une nouvelle gouvernance de la CLE, partagées par tous

BILAN ET EVOLUTION FUTURE DU SAGE

❖ Calendrier

- ❖ Validation du marché début avril 2022 (montage financier à finaliser)
- ❖ Sélection d'un prestataire début juin 2022
- ❖ Tenue des ateliers participatifs à la rentrée de septembre 2022 pour des résultats en novembre 2022
- ❖ Nouvelle feuille de route et nouvelle gouvernance de la CLE pour janvier 2023

Discussions puis validation de cette démarche par le bureau de la CLE

POINTS DIVERS

- ❖ **Prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau**
 - ❖ 21 mars après-midi
 - ❖ 23 mars matin, après-midi
 - ❖ Autre ?



Merci de votre attention

Commission Locale de l'Eau
SAGE Nappe de Beauce
48 bis Faubourg d'Orléans
45300 Pithiviers
Tel: 02.38.30.82.59

Courriel: sagebeauce@orange-business.fr

Web: www.sage-beauce.fr

